

Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: SI Meyrin-Parc R, Genève*
2. *Nom et siège de la société anonyme reprenneuse: Société Immobilière Florissant Idéal-Parc B, Genève*
3. *Décision par: l'assemblée générale extraordinaire*
4. *Date de la décision: 20.03.2003*
5. *Echéance de préavis des créances: 15.05.2003*
6. *Adresse pour la déclaration des créances: SI Meyrin-Parc R, c/o Département AMR, Giesshübelstrasse 30, Case postale 800, 8070 Zurich*
7. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8. *Remarques: Les actifs et passifs sont repris à titre universel au 01.10.2002 par la société Société Immobilière Florissant Idéal-Parc B à Genève, ensuite de fusion. La société reprenante se réserve le droit de procéder à une confusion anticipée des biens des deux sociétés (745 al. 3 et 748 ch. 6 CO).*

Martin Habs et Antoine Perrin; Etude de Notaires  
1002 Lausanne

(00945408)